

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Poudre de magnésium ≥99,9%, <75 µm, extra pure

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale: Poudre de magnésium ≥99,9%, <75 μm, extra

pure

N° de produit: MG434

Numéro d'enregistrement (REACH):01-2119537203-49-XXXXAutre identificateurs de produit:N° index: 012-002-00-9

N° CE: 231-104-6 N° CAS: 7439-95-4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou Utilisations industrielles, Utilisation en

du mélange: laboratoire

Utilisations déconseillées : Aucune en particulier.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise: Laboratoriumdiscounter

Zandvoortstraat 75 1976BN Ijmuiden Les Pays-Bas

Tel: +31 255 700 210

https://www.laboratoriumdiscounter.nl/fr/

Courriel: info@laboratoriumdiscounter.nl

révision: 10/03/2023

Version de la fiche de données de sécurité: 1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Flam. Sol. 1; H228, Matière solide inflammable. Water-react. 2; H261, Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

2.2. Éléments d'étiquetage



Pictogramme(s) de danger:

Mention d'avertissement: Dange

Mention(s) de danger: Matière solide inflammable. (H228)

Dégage au contact de l'eau des gaz

inflammables. (H261)

Conseil(s) de prudence:

Intervention:

Générales: Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Précautions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas

fumer. (P210)

Manipuler et stocker le contenu sous un gaz inerte. Protéger de l'humidité. (P231+P232) Porter protection des yeux/des gants de protection/vêtements de protection. (P280)

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever avec précaution les particules déposées sur

la peau. Rincer à l'eau fraîche. (P302+P335+P334_special)

En cas d'incendie: Utiliser poudre/dioxyde de

carbone pour l'extinction. (P370+P378)

Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un

récipient fermé. (P402+P404)

Élimination: -

Contient: Aucune en particulier.

Autre étiquetage: Sans objet.

2.3. Autres dangers

Stockage:

Autre: La poussière de solides inflammables peut

être explosive, même s'il ne s'agit pas de

substances dangereuses.

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou

tPtB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE)

2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de

la Commission.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Rema
				rques



magnésium en poudre	N° CAS: 7439-95-4	95-100%	Flam. Sol. 1, H228	
(stabilisée) ou en copeaux	N° CE: 231-104-6		Water-react. 2, H261	
	REACH: 01-2119537203-49-		·	
	xxxx			
	N° index: 012-002-00-9			

3.2. Mélanges

Sans objet. Ce produit est une substance.

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

RUB

4.1.

RIQUE 4: PREMIERS SECOURS	
Description des mesures de p	oremiers secours
Généralités:	En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité. En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.
Inhalation:	En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.
Contact cutané:	Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.
Contact visuel:	En cas d'irritation oculaire: Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30°C) pendant 5 minutes. Demandez l'assistance d'un médecin.
Ingestion:	Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de

données de sécurité ou l'étiquette du

produit. Ne faites pas vomir, à moins que le



médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la

bouche et la gorge.

Rincez abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur s'arrête et continuez ensuite

pendant 30 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune en particulier.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune en particulier.

Informations pour le médecin

Brûlure:

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre (Classe D), chlorure de sodium (granulé), sable sec. Moyens d'extinction inappropriés : EAU

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau avant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau. Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : Certains oxydes de métal

5.3. **Conseils aux pompiers**

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Retirez si possible les matériaux inflammables. Faites en sorte que la ventilation soit suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Le nettoyage du matériau doit être effectué uniquement avec des raclettes ou des brosses en soie naturelle douce. Les pelles utilisées pour ramasser le matériau doivent être conductrices et anti-étincelles. Les brosses en poils synthétiques et les pelles en plastique ou autres pelles non conductrices ne doivent pas être utilisées, car elles ont tendance à accumuler de fortes charges électrostatiques.

Limitez l'étendue des fuites et recueillez les produits répandus avec des granulés ou autre matière équivalente et éliminez le tout en respectant les réglementations sur les déchets dangereux.

En cas de déversement éviter la formation des poussières et utiliser les aspirateurs ou balayer après humidification.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.



6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets. Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garder tous les contenants scellés, sauf lorsqu'ils sont ouverts pour retirer du matériau. Refermer les contenants immédiatement après chaque utilisation pour éviter toute contamination ou, dans le cas des pâtes, toute perte de solvant.

Il est recommandé de nettoyer régulièrement les surfaces pour éviter l'accumulation de la poussière.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Garder tous les contenants scellés, sauf lorsqu'ils sont ouverts pour retirer du matériau. Refermer les contenants immédiatement après chaque utilisation pour éviter toute contamination ou, dans le cas des pâtes, toute perte de solvant.

L'utilisation d'un gaz inerte pour remplacer l'air peut augmenter considérablement la sécurité de nombreuses opérations, en particulier là où il peut être impossible de garantir que toutes les sources d'inflammation sont éliminées.

Prévenir les écoulements de poudre sur le sol ou sur d'autres conteneurs.

Conserver au froid et dans un endroit bien ventilé à l'abri de toutes les sources d'inflammation possibles.

Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

Les compatibilités en matière de conditionnement: Conserver uniquement dans l'emballage

d'origine.

Température de stockage: Température ambiante, de 15 à 25°C

Matières incompatibles: L'eau

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

DNEL

magnésium en poudre (stabilisée) ou en copeaux

haghesiam en podare (stabilisee) od en copedax					
Durée :	Voie d'exposition :	DNEL:			
Effets locaux à court terme - population globale	Dermique	1.25 mg/cm ²			
Effets locaux à court terme - travailleurs	Dermique	2.5 mg/cm ²			
Effets locaux à long terme - population globale	Dermique	1.25 mg/cm ²			



Effets locaux à long terme - Travailleurs	Dermique	2.5 mg/cm ²
Effets systématiques à court terme - population globale	Dermique	40 mg/kg/jour
Effets systématiques à court terme - travailleurs	Dermique	80 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	2.5 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	5 mg/kg/jour
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	5 mg/m³
Effets locaux à court terme - travailleurs	Inhalation	10 mg/m³
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	5 mg/m³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	10 mg/m³
Effets systématiques à court terme - population globale	Inhalation	5 mg/m³
Effets systématiques à court terme - travailleurs	Inhalation	10 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	5 mg/m³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	10 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - population globale	Oral	100 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	3.6 mg/kg/jour

PNEC

magnésium en poudre (stabilisée) ou en copeaux

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC:
Air		10 mg/m³
Eau de marines		410-26500 μg/L
Eau douce		410-2000 μg/L
Emission intermittente (eau douce)		1.4-2 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		10.8 mg/L
Prédateurs		212 mg/kg
Sédiment en eau de marines		8.78-268 mg/kg
Sédiments en eau douce		87.8-268 mg/kg
Terre		28.7-268 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

Précautions générales:

Lors du transfert des matériaux, les nuages de poussière doivent être réduits au minimum. La manipulation doit être lente et réfléchie. Les matériaux doivent être transférés d'un contenant à un autre à l'aide d'une pelle métallique conductrice et antiétincelles.

Lors du mélange du matériau avec d'autres ingrédients secs, la chaleur de friction doit être évitée. Le meilleur type de mélangeur pour une opération de mélange à sec est celui qui ne contient pas de pièces mobiles, mais effectue plutôt une action de culbutage, tel qu'un mélangeur conique. L'introduction d'une atmosphère inerte dans le mélangeur



est fortement recommandée, car des nuages de poussière sont générés. Tous les équipements doivent être correctement mis

à la terre.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les

locaux de travail.

Scénarios d'exposition: Aucun scénario d'exposition n'est mis en

œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition: Il n'existe pas de limites d'exposition pour les

substances contenues dans le produit.

Mesures techniques: Tout le câblage électrique, les lampes et les

équipements doivent répondre aux exigences minimales de sécurité du lieu de travail et des équipements utilisés en

atmosphère explosive, telles que décrites par

les réglementations et/ou les normes

nationales.

Mesures d'hygiène:

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être

lavées. Lavez-vous toujours les mains, les

avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à

l'environnement:

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités:

Les vêtements de travail doivent être fabriqués en tissus lisses au tissage serré et résistants au feu/ignifuges, ayant tendance à ne pas accumuler de charges

électrostatiques. Les pantalons ne doivent pas avoir d'ourlets où le matériau pourrait s'accumuler. Les poches, le cas échéant, doivent être conçues de manière à éliminer

l'accumulation de poussière.

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires:

Туре	Classe	Couleur	Normes	
S/SL	P1	Blanc	EN149	

Protection de la neau:

•	Tottettion at ta peaa			
	Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
	Utilisez des vêtements de travail spéciaux	-	-	R

Protection des mains:



Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Caoutchouc nitrile	0,2	> 480	EN374-2, EN374-3, EN388	

Protection des yeux:

Туре	Normes	
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: Poudre

Couleur: Argent, Gris

Odeur / Seuil olfactif (ppm): Test non approprié ou non possible en raison

de la nature du produit.

pH: Test non approprié ou non possible en raison

de la nature du produit.

Densité (g/cm³): 1,75

Viscosité cinématique: Ne s'applique pas aux solides. Caractéristiques des particules: Taille des particules: <75 µm

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C): 650

Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C): Ne s'applique pas aux solides.

Point d'ébullition (°C):

Pression de vapeur: 3,72 hPa (650 °C)

Densité de vapeur: Ne s'applique pas aux solides.

Température de décomposition (°C): Test non approprié ou non possible en raison

de la nature du produit.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C):

Inflammabilité (°C):

Le matériau est combustible.

Température d'auto-inflammation (°C): Test non approprié ou non possible en raison

de la nature du produit.

Limite d'explosivité (% v/v): Ne s'applique pas aux solides.

Solubilité

Solubilité dans l'eau: 0,006 q /l

n-octanol/coefficient d'eau: Test non approprié ou non possible en raison

de la nature du produit.

Solubilité dans la graisse (g/L): Test non approprié ou non possible en raison



de la nature du produit.

9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

10.4. Conditions à éviter

Evitez toute électricité statique.

10.5. Matières incompatibles

L'eau

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration



Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Aucune en particulier.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Sans objet.

Autres informations

Aucune en particulier.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sans objet.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune en particulier.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Eliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigeur pour le traitement des déchets.

HP 3 - Inflammable

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Catalogue Européen de Déchets (CED)

Sans objet.

Étiquetage spécifique

Sans objet.

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR	UN1418	MAGNÉSIUM EN POUDRE	Classe: 4.3 Étiquettes: 4.3+4.2 Code de classification: WS	II	Non	Quantités limitées: 0 Code de restriction en tunnels: (D/E) Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IMDG	UN1418	MAGNESIUM POWDER	Class: 4.3 Labels: 4.3+4.2 Classification code: WS	II	Non	Limited quantities: 0 EmS: F-G S-O Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IATA	UN1418	MAGNESIUM POWDER	Class: 4.3 Labels: 4.3+4.2 Classification code: WS	II	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.

^{*} Groupe d'emballage

Autre

ADR / Voir tableau A, section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir la section 5.4.3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation:

Aucune particulière.

^{**} Dangers pour l'environnement



Demandes de formation spécifique: Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Categories / Sans objet.

Substances dangereuses désignées:

Règlement relatif aux précurseurs d'explosifs: magnésium en poudre (stabilisée) ou en

copeaux (Annexe II)

Autre: Marquage tactile.

Sources: Règlement (UE) n° 1357/2014 de la

Commission du 18 décembre 2014 relative

aux déchets.

Règlement (UE) 2019/1148 relatif aux

précurseurs d'explosifs.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

(CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi

que les restrictions applicables à ces

substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H228, Matière solide inflammable.

H261, Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques physiques se basés sur les données expérimentales.

Homologué par

Laboratoriumdiscounter

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu. Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue: FR-fr